

HEC MONTRÉAL

Règlement relatif aux exigences linguistiques à HEC Montréal

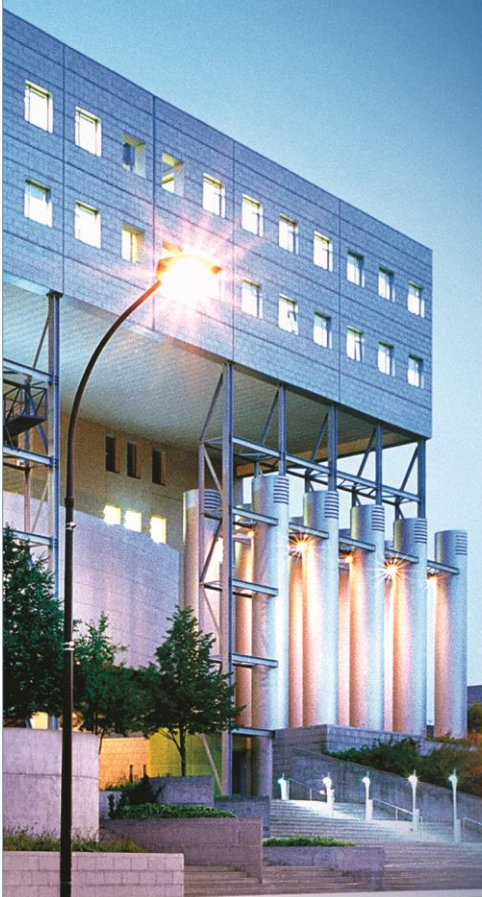
Adopté par le Conseil pédagogique

Le 16 avril 2014

Amendé

Le 20 mai 2015

Le 1^{er} mars 2017



1. CADRE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

Le Cadre de référence linguistique HEC Montréal est inspiré du Cadre européen commun de référence pour les langues. Les compétences linguistiques sont déterminées selon une échelle de *débutant* (aucune connaissance) à *expert* (langue maternelle). Les équivalences reconnues par HEC Montréal selon ce cadre sont indiquées à l'Annexe 1.

Les exigences, notamment au niveau de l'admission, peuvent être satisfaites de diverses façons selon qu'un étudiant est francophone, anglophone ou hispanophone. Il appartient à chaque étudiant d'établir son statut en fonction des critères énoncés à l'Annexe 2.

Les tests linguistiques de HEC Montréal sont des tests d'évaluation non éliminatoires qui peuvent être imposés à l'admission ou en cours de cheminement selon la langue des études ou le programme choisi. Un étudiant peut également, s'il le désire, demander une évaluation de ses compétences linguistiques en français, en anglais ou en espagnol.

Les tests ORTHOGRAM, HECTOPE et ELENHEC permettent d'évaluer respectivement la maîtrise du français des affaires, la connaissance d'usage de l'anglais des affaires et celle de l'espagnol des affaires. L'étudiant peut subir ces tests une seule fois. Une seconde passation peut exceptionnellement être autorisée à la suite d'une recommandation du directeur de programme.

Selon les résultats du test et en fonction du résultat et des exigences propres à chaque programme, l'École peut imposer des cours de langue ou des cours d'appoint. Le résultat du ou des tests subis ou des cours imposés figurera sur le relevé de notes.

L'étudiant qui réussit le cours de grammaire et vocabulaire et le cours de techniques de rédaction universitaire et professionnelle de HEC Montréal est considéré avoir réussi le test ORTHOGRAM.

L'étudiant qui réussit le cours d'anglais des affaires de niveau intermédiaire-avancé de HEC Montréal est considéré avoir réussi le test HECTOPE.

L'étudiant qui réussit le cours d'espagnol des affaires de niveau intermédiaire-avancé de HEC Montréal est considéré avoir réussi le test ELENHEC.

2. EXIGENCES À L'INSCRIPTION

L'étudiant est responsable de s'assurer qu'il possède le niveau de compétence requis dans la langue d'enseignement d'un cours auquel il s'inscrit. Le niveau requis est intermédiaire-avancé.

3. EXIGENCES LINGUISTIQUES PARTICULIÈRES

3.1. PROGRAMMES DE CERTIFICAT

3.1.1. CERTIFICAT ET MICROPROGRAMMES DE PREMIER CYCLE

Tout candidat non francophone doit faire la preuve de sa connaissance de la langue française de niveau intermédiaire-avancé au moment du dépôt de sa candidature.

Un candidat non francophone peut être admis au niveau élémentaire à condition de s'inscrire à un cours de mise à niveau de 6 crédits, ou au niveau intermédiaire à condition de s'inscrire à un cours de mise à niveau de 3 crédits, dès son premier trimestre d'étude. La réussite de ces cours de mise à niveau est requise pour la poursuite dans son programme d'études.

3.1.2. BACCALAURÉAT EN GESTION (PAR CUMUL)

Au programme de baccalauréat en gestion par cumul de certificats, pour obtenir leur diplôme, tous les étudiants doivent réussir le test de français ORTHOGRAM et le test d'anglais HECTOPE avec la note minimale de C. Si le seuil requis pour ces tests n'est pas obtenu, l'étudiant devra réussir le ou les cours de mise à niveau imposés.

3.2. B.A.A.

3.2.1. ANNÉE PRÉPARATOIRE

Tout candidat non francophone doit faire la preuve de sa connaissance de la langue française de niveau intermédiaire-avancé au moment du dépôt de sa candidature. Un candidat ayant un niveau intermédiaire peut être admis à condition de réussir le ou les cours de français des affaires imposés par l'École.

3.2.2. B.A.A.

Tout candidat non francophone doit faire la preuve de sa connaissance de la langue française de niveau intermédiaire-avancé au moment du dépôt de sa candidature. Un candidat ayant un niveau intermédiaire peut être admis à condition de réussir le ou les cours de français des affaires imposés par l'École.

L'étudiant demandant une admission au cheminement bilingue ou trilingue doit également s'assurer qu'il a une connaissance suffisante des langues d'enseignement, soit le niveau intermédiaire-avancé en anglais (cheminement bilingue) ou en anglais et en espagnol (cheminement trilingue). Les étudiants admis aux cheminements bilingue et trilingue doivent faire la preuve de leur maîtrise des langues d'enseignement au terme de la première année d'étude.

Pour obtenir leur diplôme, tous les étudiants doivent réussir le test de français ORTHOGRAM, avec la note minimale de C, ou le ou les cours de mise à niveau imposés en cas d'échec. Les étudiants du B.A.A. au cheminement en français doivent réussir le test d'anglais HECTOPE avec la note minimale de C ou le ou les cours de mise à niveau imposés en cas d'échec.

3.3. PROGRAMMES DE DEUXIÈME CYCLE

3.3.1. PROGRAMME OFFERT EN FRANÇAIS

Tout candidat non francophone doit faire la preuve de sa connaissance de la langue française de niveau intermédiaire-avancé au moment du dépôt de sa candidature.

Le directeur du programme peut recommander l'admission d'un candidat qui n'a pas le niveau de compétence langagière requis à la condition que celui-ci réussisse le ou les cours de langue imposés par l'École.

Au programme de M. Sc., les étudiants qui n'atteignent pas le niveau de français avancé au moment du dépôt de leur candidature doivent réussir un cours de mise à niveau.

Dans les programmes de deuxième cycle en français, bon nombre de lectures et de documents de référence sont en anglais. Il est donc nécessaire, pour réussir, de maîtriser suffisamment cette langue. L'étudiant doit s'assurer qu'il possède un niveau au moins intermédiaire en anglais.

Par ailleurs, l'accès au marché du travail au Québec, particulièrement à Montréal, nécessite généralement une bonne connaissance de l'anglais. Les étudiants qui n'ont pas le niveau de compétence langagière requis sont fortement encouragés à suivre des cours de mise à niveau en anglais des affaires.

3.3.2. PROGRAMME OFFERT EN ANGLAIS

Tout candidat non anglophone doit faire la preuve de sa connaissance de la langue anglaise de niveau intermédiaire-avancé au moment du dépôt de sa candidature.

Le directeur du programme peut recommander l'admission d'un candidat qui n'a pas le niveau de compétence langagière requis à la condition que celui-ci réussisse le ou les cours de langue imposés par l'École.

Au programme de M. Sc., les étudiants n'atteignant pas le niveau d'anglais avancé au moment du dépôt de leur candidature doivent réussir un cours d'appoint.

Par ailleurs, l'accès au marché du travail au Québec nécessite généralement une maîtrise suffisante du français. Les étudiants qui n'ont pas le niveau de compétence langagière requis sont fortement encouragés à suivre des cours de mise à niveau en français des affaires.

3.4. PROGRAMME DE DOCTORAT

Tout candidat qui n'est ni francophone ni anglophone doit faire la preuve de sa connaissance du français ou de l'anglais de niveau avancé au moment du dépôt de sa candidature.

Le directeur du programme peut recommander l'admission d'un candidat qui n'a pas le niveau de compétence langagière requis à la condition que celui-ci réussisse le ou les cours de langue imposés par l'École.

3.5. PARTICIPATION À DES PROGRAMMES D'ÉCHANGE

Des exigences linguistiques particulières peuvent être imposées par l'université d'accueil.

4. UTILISATION DU FRANÇAIS ET DES AUTRES LANGUES DANS LES PROGRAMMES (EXCLUANT LES COURS DE LANGUE)

4.1. ENSEIGNEMENT

Les étudiants disposent généralement de manuels et de notes de cours rédigés dans la langue d'enseignement. Dans les cours dispensés en français ou en espagnol, une partie du matériel pédagogique peut être en anglais (ouvrages de référence, cas, sites Internet, etc.). Les questionnaires d'examens et les consignes des travaux sont dans la langue d'enseignement. Les documents de support aux examens et aux travaux sont principalement dans la langue d'enseignement, mais peuvent aussi être en anglais dans les cours dispensés en français ou en espagnol. Au premier cycle, des documents de support aux examens en anglais ne sont utilisés que s'ils font partie du matériel pédagogique du cours.

4.2. RÉDACTION DE TRAVAUX ET EXAMENS

Les étudiants rédigent normalement leurs travaux et examens dans la langue d'enseignement du cours.

Au premier cycle, pour les cours en français, dans le cas où la rédaction en français risque de porter un important préjudice à l'étudiant, celui-ci peut, avec l'approbation du coordonnateur du cours, rédiger ses examens en anglais. Pour les cours en anglais ou espagnol, l'étudiant peut rédiger ses examens en français, avec l'approbation du coordonnateur du cours.

Au deuxième cycle, l'étudiant peut, avec l'approbation du professeur du cours, rédiger ses travaux ou ses examens en français ou en anglais.

4.3. MÉMOIRES, THÈSES ET RAPPORTS D'ACTIVITÉ DE SYNTHÈSE

Les mémoires, thèses et rapports d'activités de synthèse (projets supervisés, travaux dirigés, projets d'intégration, etc.) sont rédigés en français. Ils peuvent être rédigés en anglais avec l'approbation de la direction du programme. Cette approbation est automatique pour les programmes en anglais.

ANNEXE 1

Cadre de référence linguistique HEC Montréal											
Français									Espagnol		
	TFI	DELFDALF	TCF	TEF	BI (SL, HL)	AP	SAT	Cours cégep LS		DELE	ELENHEC
Expert		C2	C2 (6) 600-699	C2 (6) 834-900	A1 réussi avec "4"				Expert	C2	
Avancé	850-990	C1	C1 (5) 500-599	C1 (5) 699-833	A2 réussi avec "4"			103	Avancé	C1	A+ A
Intermédiaire-avancé	750-845	B2, B3, B4	B2 (4) pour chaque épreuve obligatoire 400-499	B2 (4) 541-698		4	700/700	102	Intermédiaire-avancé	B2	A- B+
Intermédiaire	605-745	B1	B1 (3) 300-399	B1 (3) 361-540		3	620/640	101	Intermédiaire	B1	B B- C+
Élémentaire	400-600	A2	A2 (2) 200-299	A2 (2) 204-360		2	500/500	100	Élémentaire	A2	C C-
Débutant	200-395	A1	A1 (1) 100-199	A1 (1) 69-203					Débutant	A1	D+ D
AP : Advanced Placement (français) BI (A1, A2, SL, HL) : Baccalauréat international (niveaux de cours) Cours cégep LS : Niveaux de FLS dans les cégeps anglais DELFDALF : Diplôme d'études en langue française/Diplôme approfondi de langue française SAT : Scholastic Assessment Test (français) TCF : Test de connaissance du français TEF : Test d'évaluation en français TFI : Test de français international (ETS)									DELE : Diplôme d'espagnol comme langue étrangère ELENHEC : Test HEC Montréal		

Conversion Table at HEC Montréal

English

	Hectope	IELTS	TOEFL IBT	TOEIC	BI (SL, HL)	AP	SAT	BULATS	CAMBRIDGE	Cours cégep LS
Expert	A+	8,5 et 9	115-120	960-990	A1 réussi avec "4"			90-100	Certificate of Proficiency in English (CPE) réussi avec "C"	
A avancé	A- et A	7, 7,5 et 8	95-114	781-959	A2 réussi avec "4"			75-89	Cambridge English: Advanced (CAE) réussi avec "C"	103
Intermédiaire-avancé	B, B+ et B-	5,5 6 et 6,5	72-94	601-780		4	700/700	60-74	Cambridge English: First (FCE) réussi avec "C"	102
Intermédiaire	C et C+	4,5 et 5	42-71	401-600		3	620/640	40-59	Cambridge English: Preliminary (PET) réussi avec "C"	101
Bien en train	D, D+ et C-	4	20-41	255-400		2	500/500	20-39	Cambridge English: Key (KET) réussi avec "C"	100
Débutant	E	3,5 et moins	19 et moins	254 et moins				0-19	Cambridge English: Movers (YLE Movers) réussi avec "C"	

AP :	Advanced Placement English
BI (A1, A2, Higher, Standard) :	International Baccalaureate (language levels)
BULATS :	Business Language Testing Service
Cambridge :	Cambridge English Language Assessment
CEFR :	Common European Framework of Reference for Languages
Cours cégep LS	Courses of English as a second language offered in Québec cégeps (college)
Hectope :	HEC Montréal English Test
IELTS :	International English Language Testing System
SAT :	Scholastic Assessment Test (English)
TOEFL IBT :	Test of English as a Foreign Language - Internet-Based Test
TOEIC :	Test of English for International Communication

ANNEXE 2

DÉFINITIONS

- a) « Étudiant francophone » : un étudiant est réputé **francophone**, aux fins de l'admission, s'il satisfait à une des exigences ci-dessous :
- Réussite de l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, des cégeps du Québec.
 - Diplôme d'études secondaires au Canada entièrement en français, sans accueil ni francisation.
 - Diplôme de baccalauréat d'une académie de France.
 - Certificat d'enseignement secondaire supérieur en Belgique dans un contexte entièrement francophone.
 - Diplôme national du brevet en Suisse, dans un contexte entièrement francophone.
 - Réussite avec au moins 60 % d'un test linguistique institutionnel, effectué il y a deux ans au plus, d'une autre université francophone ou d'un organisme d'évaluation reconnu ayant des exigences de connaissance générale du français équivalentes à celles de HEC Montréal, notamment :
 - Test de français de l'UQAM
 - TFLM (Université de Montréal et Université Laval)
 - Test de français d'admission de la FEP (Université de Montréal)
 - Test de maîtrise du français (École Polytechnique de Montréal)
 - TECFÉE (CÉFRANC)
 - Trois années (90 crédits ou 180 ECTS) de cours au niveau universitaire entièrement en français dans une université francophone (stages, travaux dirigés et mémoires exclus).
 - Certificat de maîtrise du français langue seconde délivré par une institution d'enseignement reconnue (30 crédits).
- b) « Étudiant anglophone » : un étudiant est réputé **anglophone**, aux fins de l'admission, s'il satisfait à une des exigences ci-dessous :
- Diplôme d'études collégiales (D.E.C.) dans un établissement anglophone.
 - Diplôme d'études secondaires entièrement en anglais, sans accueil ni anglicisation.
 - Test linguistique d'une autre université anglophone ayant des exigences de connaissance générale de l'anglais équivalentes à celles de HEC Montréal.
 - Trois années (90 crédits) de cours au niveau universitaire entièrement en anglais dans une université anglophone (stages, travaux dirigés et mémoires exclus).
 - Certificat de maîtrise de l'anglais langue seconde délivré par une institution d'enseignement reconnue (30 crédits).

- c) « Étudiant hispanophone » : un étudiant est réputé **hispanophone**, aux fins de l'admission, s'il satisfait à une des exigences ci-dessous :
- Trois années (90 crédits) de cours au niveau universitaire entièrement en espagnol dans une université hispanophone (stages, travaux dirigés et mémoires exclus).
 - Certificat de maîtrise de l'espagnol langue seconde délivré par une institution d'enseignement reconnue (30 crédits).
 - Diplôme d'études secondaires ou collégiales (*bachillerato* ou équivalent) en espagnol.

Note : L'utilisation du masculin n'a pour unique but que d'alléger le texte et s'applique sans discrimination aux personnes des deux sexes.